

Nombre de Conseillers :            en exercice : 15            présents : 14            Votants : 15

L'an **deux mille neuf le 23 janvier** les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier MARIE

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2009

**Présents.** Monsieur MARIE Olivier, Mr PERRAULT Dominique, Monsieur ALLIN Michel, Madame BREMAUD Nicole, Monsieur ROUILLON Frédéric, Monsieur RACOIS Olivier, Monsieur DESBAS Jean-Claude, Monsieur GERMAIN Patrick, Madame GHIRAGOSSIAN Michèle, Madame LEFOUR Anne, Mme LE MAUFF Marie-Laure, Madame STOESSLE Monique, Monsieur NEAU Jean-André et Monsieur JANON Michel.

**Excusé.** Monsieur PEIGNE Bernard qui a donné pouvoir à Mr MARIE Olivier.

**Secrétaire.** Mr Frédéric ROUILLON

En présence de Mme Sylvie VILLANUEVA

Le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2008. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Dossier de consultation d'un bureau d'études pour la révision générale du PLU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

✓ **Travaux de réaménagement du port et de l'impasse de la Gachère : signature du marché Lot 1 maçonnerie**

Mr le Maire expose :

Lors du précédent appel d'offres pour les travaux de l'impasse de la Gachère, le lot 1 avait été déclaré infructueux. Une nouvelle procédure négociée a été lancée. La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie les 16 et 22 janvier pour choisir l'entreprise.

La commission a retenue l'entreprise CTPA – MARY pour un montant de 74 877.97 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le marché de travaux cité ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à le signer.

✓ **Participation aux travaux de renforcement des berges du canal du Mignon au Lidon**

Mr le Maire expose :

Le renforcement des berges du canal du Mignon au Lidon a été réalisé en 2008 par l'Institution du Bassin de la Sèvre Niortaise. La commune participe à hauteur de 50 % de la dépense HT. Le montant de ces travaux s'est élevé à 2549 € HT soit une participation communale de 1274.50 €. Mr le Maire de mande à l'assemblée de valider la participation communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte.

✓ **Travaux sur le parking de la poste : Demande de subvention**

Mr le Maire expose :

Le Conseil Général répartit chaque année entre les communes de moins de 10000 habitants une dotation provenant du produit des amendes de police.

Ce programme de subventions concerne les aménagements d'espace publics et voiries en lien avec le domaine public communal selon 3 priorités.

Monsieur le Maire propose de demander l'inscription de 2 programmes de travaux comme suit :

**Priorité 2 « autres aménagements de sécurité »** : Mise en place d'un dispositif de ralentissement au Pairé

Montant : 9 400 €HT

Taux de subvention : 25 % du devis

**Priorité 3 « autre aménagement de parc de stationnement »** : aménagement du parking de la poste

Montant HT : 11 500 €HT

Taux de subvention : fonction de la dotation restante

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'inscrire les 2 aménagements présentés au titre du programme « amende de police 2009 ».

✓ **Location d'un hangar à Monfaucon**

Mr le Maire expose :

La construction du bâtiment de l'accueil périscolaire implique la démolition du hangar en tôle chemin de la gare. Cependant il faut stocker le matériel s'y trouvant.

En attendant de récupérer le hangar des pompiers rue du stade, Monsieur le Maire propose de louer une ancienne étable appartenant à Mr Joël CHOLLET rue de la Venise Verte. Le montant de la location proposée est de 170 € à l'année, surface utilisée 150 m<sup>2</sup>, durée du bail 2 ans.

Mr le Maire donne lecture du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les termes du bail,
- autorise Mr le Maire à le signer.

✓ **Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le mode de gestion du service de distribution de l'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de prestation de service pour la gestion du réseau d'eau potable, qui nous lie à la SAUR, arrive à échéance au 31/12/2009.

Afin d'étudier le mode de gestion et établir le dossier de consultation des entreprises, Monsieur le Maire propose de recruter un cabinet d'études.

Sur 3 cabinets d'études consultés, nous avons reçu une proposition détaillée ci-dessous:

Bureau d'étude : PPS Collectivités à Saint Michel (16)

Mission : -rédaction des pièces du dossier de consultation

- procédure de marché, analyse des candidatures et des offres
- Négociation et mise au point des contrats

Durée de la mission : 6 mois

Montant de l'offre: 4 752 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-accepte la proposition du bureau d'étude PPS Collectivité pour un montant de 4752 €HT.

✓ **Annulation de la participation 2007 au centre de loisirs commune de la Grève sur le Mignon**

Mr le Maire expose :

Depuis 2007 le conseil municipal a décidé de faire participer les communes, n'adhérant pas au SIVOM, aux charges de fonctionnement du centre de loisirs d'été.

Le centre de Loisirs de St Hilaire a accueilli 1 enfant de la commune de la Grève sur le Mignon sur 20 journées durant l'été 2007. Un titre de recette a donc été émis pour un montant de 180 € (9 € par enfant accueilli et par jour). La commune de la Grève n'a jamais délibéré sur le principe de verser cette participation.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui d'annuler ce titre de recette restant du.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte.

✓ **Demande de Tarif fuite**

Mr le Maire expose :

Une administrée demande à bénéficier du tarif fuite pour sa consommation d'eau de 2007 (double de la consommation de l'année précédente) suite à une fuite de 673 m<sup>3</sup> après compteur rue du Marais sauvage qui aurait eu lieu le 2ème semestre 2007. Cette fuite serait due à un tassement de terrain qui aurait endommagé le raccord (origine de la fuite), ce tassement aurait eu lieu lors de la réfection de la voie publique au printemps 2007.

Mr le Maire indique qu'il s'est rendu sur les lieux et que l'hypothèse du tassement de terrain a été vérifiée. Il propose donc d'accepter le tarif fuite comme suit :

Abonné 3510001331 - Consommation annuelle : 82 m<sup>3</sup> - **Soit à facturer 164 m<sup>3</sup>**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le tarif fuite.

✓ **Acquisition de l'impasse des trois pignons pour passage dans le domaine public**

Mr le Maire rappelle la délibération du conseil municipal de décembre 2008 acceptant le passage dans le domaine public de l'impasse des 3 pignons. Cependant la procédure demande à ce que la voie soit propriété de la collectivité afin de modifier son classement.

Considérant que ce classement n'entravera pas la circulation publique, il propose d'accepter l'acquisition pour l'euro symbolique de l'impasse et de demander à Maître Chaigne de rédiger l'acte de propriété. Les frais seront supportés par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte.

✓ **Dossier de consultation d'un bureau d'études pour la révision générale du PLU**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la révision générale du PLU est en cours. Un bureau d'études doit donc être choisi pour accompagner la collectivité dans cette procédure. Avec l'aide des services de l'Etat un premier choix de candidats a été réalisé. Quatre bureaux d'études ont été sélectionnés. Chacun sera auditionné le 13 février prochain.

Afin que ces bureaux puissent préparer leur audition un dossier de consultation a été préparé. Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au dossier de consultation présenté.

Affiché le 26 janvier 2009,

Le Maire,

Olivier MARIE

Séance close à 21h30